

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.234 Vœu relatif à une tarification sociale des transports en commun

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant tout d'abord les tarifs spéciaux déjà mis en place par IDF mobilités en faveur de certaines catégories sociales (Bénéficiaires de la CMU-C, du RSA, de l'aide médicale d'État (AME), demandeurs d'emploi titulaires de l'allocation de Solidarité Spécifique (ASS), anciens combattants et victimes de guerre, etc...) ;

Considérant aussi l'engagement renouvelé de la Ville de Paris à fournir la carte Navigo gratuite aux 220.000 Parisiens de plus de 65 ans sous condition de ressources ;

Considérant le lancement prochain à Paris d'une étude sur le modèle économique de la gratuité dans les transports en commun dans l'agglomération parisienne d'ici 2020, projet engagé à l'initiative de la Maire de Paris ;

Considérant que la mise en place d'une tarification sociale, c'est-à-dire basée sur les ressources rapportées à la composition du foyer, semble être une option à la fois juste et abordable, tant pour les usagers et que les collectivités impliquées ;

Considérant que la tarification sociale a été déjà mise en place localement, avec succès, tant en France (Métropoles Rennaise et Toulousaine) qu'à l'étranger (Région wallonne (Belgique)) ;

Considérant la volonté de la municipalité parisienne à fournir un environnement de qualité aux Parisiens, en proposant notamment des nouvelles solutions de mobilité dans la ville et que le développement d'une tarification sociale permettrait aux moins aisés d'y avoir accès ;

Considérant que, l'organisation générale des transports en commun relevant de la compétence de la Région Ile-de-France, il s'agira de travailler sur ce sujet en bonne entente tant avec celle-ci qu'avec la Métropole du Grand Paris et les Conseils Départementaux de la Petite et de la Grande Couronnes ;

Considérant que la Ville de Paris a cependant vocation à initier ce débat, du fait de la grande diversité sociale de sa population et son important maillage en transports en commun ;

Sur la proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, le Conseil de Paris

Émet le vœu

Que la Ville de Paris :

- A l'occasion de l'étude sur la gratuité des transports en commun menée par la Ville de Paris, soit étudiée la question de la tarification sociale, son intérêt et sa capacité de mise en place.
- Soit engagé, à ce sujet, un dialogue avec les autres acteurs institutionnels concernés (Région Ile-de-France, IDF Mobilité, Métropole du Grand Paris, Conseils Départementaux de la Petite et de la Grande Couronnes, etc...).